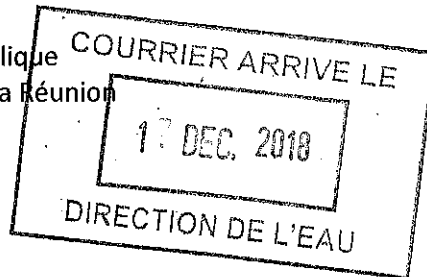


Marc CRUCHET  
Hydrogéologue agréé  
en matière d'hygiène publique  
pour le département de La Réunion  
13, rue des Bantous  
97419 La Possession

Tél : 0692 88 69 18  
cruchet.marc@orange.fr



le 10 décembre 2018

Monsieur Le Maire  
Hôtel de Ville  
Direction de l'Eau  
14 rue PASTEUR  
97400 SAINT-DENIS

A l'attention de Monsieur Mickaël PAUSE

Objet : Avis sanitaire pour la protection du forage CERF III  
Demande de données complémentaires

Monsieur,

Après analyse du dossier préalable à l'intervention de l'hydrogéologue agréé (rapport ANTEA 95102/A – sept 2018), relatif à mise en place des périmètres de protection du forage CERF III et après visite du site le 07 décembre 2018, je vous adresse une demande de données complémentaires. Elles concernent :

- **Les analyses de la qualité des eaux**

L'analyse d'eau du forage CERF III, présentée dans le dossier, date de mai 2013, il y a plus de 5 années. Cette analyse, réalisée par l'entreprise SADE, ne répond pas à la procédure réglementaire PPESO (Périmètre de Protection des Eaux Souterraines). Elle ne prend pas en compte tous les paramètres demandés et doit être effectuée par un organisme habilité à réaliser les campagnes de prélèvement, en l'occurrence l'ARSOI à La Réunion.

Le forage CERF III n'est pas équipé et n'a pas été sollicité par pompage depuis 5 années. Quant au forage CERF II, réalisé en 2010, situé à 35 m de CERF III, il a été exploité épisodiquement, durant quelques mois respectivement en juillet/septembre 2014, juillet/août 2015 et mai/juillet 2017. Considérant que les 2 forages captent le même aquifère, les analyses peuvent être réalisées sur le forage CERF II, prééquipé. Toutes les précautions devront être prises pour garantir que les eaux prélevées sont renouvelées.

Par ailleurs, compte tenu de l'absence de suivi en continu de la ressource en eau, et conformément à l'Arrêté du 20 juin 2007 (Article 2), **deux analyses devront être réalisées, l'une en étiage** avant les premières pluies, **l'autre en hautes eaux** en fin de saison des pluies. En effet, le contexte hydrogéologique, les conditions climatiques et environnementales sont susceptibles d'influencer de manière significative la qualité de l'eau.

- **Le calcul de l'aire d'influence des forages CERF II et CERF III**

L'estimation de l'isochrone 50 jours s'appuie sur un gradient de 0,3 %. La valeur de ce gradient doit être justifiée par rapport aux données piézométriques des autres forages présents dans le secteur Nord-Est de la commune de Saint-Denis.

- **La mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté d'autorisation du forage CERF II**

Une évaluation de la mise en œuvre des prescriptions de l'Arrêté du n° 13-488/SG/DRCTCV d'avril 2013, doit être effectuée. Cette évaluation concerne plus particulièrement la gestion des eaux pluviales, des eaux usées et des déchets au niveau du PPR.

- **Les activités du GIP CYROY**

Ce laboratoire, situé dans le Périmètre de Protection Rapprochée du forage CERF II, utilise et stocke des produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux. Un avis sanitaire a été émis sur les travaux d'extension du laboratoire en mai 2017, comprenant des recommandations sur la gestion des produits dangereux, des eaux pluviales et des eaux usées. Ces recommandations qui ne figurent pas dans le dossier préliminaire, doivent être également évaluées.

- **Le besoin de mobilisation d'une ressource en eau souterraine à court terme**

L'étude préliminaire doit présenter plus explicitement le fait que « *l'exploitation des forages CERF est destinée dans un premier temps à apporter, via la conduite d'interconnexion en cours de pose à la date de rédaction de ce rapport, une ressource de substitution et de secours aux stations de traitement de l'usine de Bellepierre, lors des travaux de réhabilitation de cette dernière et ultérieurement au complément à apporter du fait de la mise en place d'un débit minimum biologique à respecter au droit de la prise en rivière* ». Un calendrier prévisionnel des travaux doit être présenté pour visualiser ce besoin à court terme.

Dans l'attente de ces éléments, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Marc Cruchet

